



Carrière publique et universitaire



Cyrille Huchon

Service de gynécologie, CHI POISSY

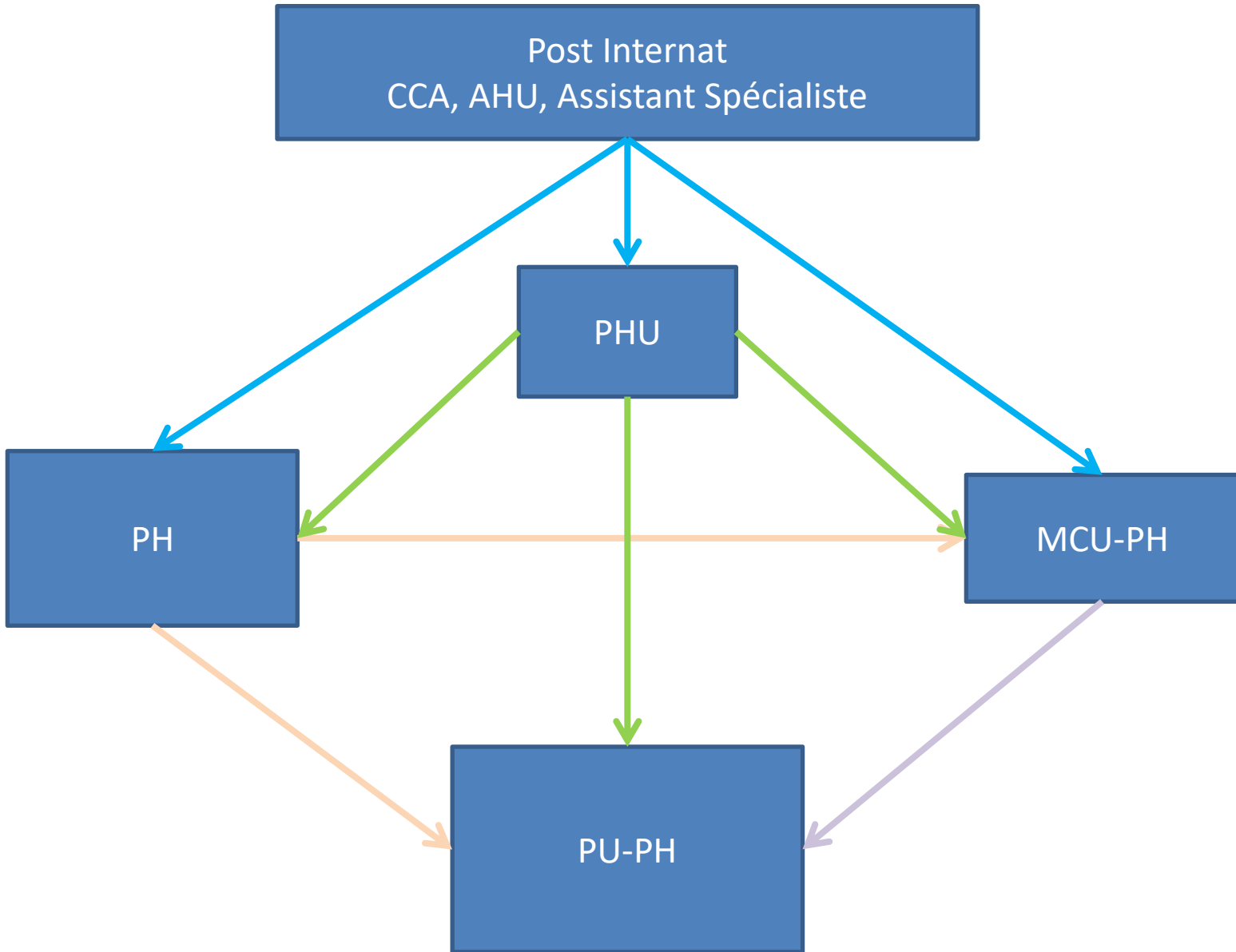
Université Versailles Saint Quentin en Yvelines

Carrière publique et universitaire

- PH: Temps complet/partiel
- PHU
- MCU-PH
- PU-PH

Post internat

- Assistant Spécialiste
- CCA: Chef de clinique des universités-Assistant des Hôpitaux



Concours de PH

Le concours de type 1 et celui de type 2 ne s'adressent pas au même public et ne comporte pas le même nombre d'épreuves.

Le concours de type 1 est ouvert aux titulaires d'un diplôme de docteur en médecine ayant validé le troisième cycle d'études et pouvant justifier de deux années de fonctions effectives de médecin dans les 5 ans précédents la fin de l'année d'ouverture du concours. Ces fonctions doivent avoir été exercées à temps plein dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif. Les fonctions exercées à temps partiel sont prises en compte au prorata de leur durée.

Les candidats qui ne satisfont pas à l'une de ces deux conditions doivent concourir en type 2.

Le concours de type 1 comporte un entretien avec le jury et un examen sur dossier des titres et travaux et service rendus. Les candidats en type 2 doivent passer une épreuve orale supplémentaire de contrôle de connaissances professionnelles.

Liste d'aptitude PH

A l'issue du concours, une liste d'aptitude unique est établie par discipline, par spécialité et par type d'épreuves, qui est valable quatre ans à compter de sa publication au Journal officiel.

Salaire PH

	Durée dans l'échelon	PH temps plein (sans activité libérale)	PH temps plein (avec activité libérale)	PH temps partiel (6 demi-journées hebdomadaires)
Rémunération nette mensuelle en euros				
1 ^{er} échelon	1 an	3815	3439	2016
2 ^e échelon	1 an	3873	3500	2050
3 ^e échelon	2 ans	3955	3586	2098
4 ^e échelon	2 ans	4049	3684	2153
5 ^e échelon	2 ans	4213	3852	2248
6 ^e échelon	2 ans	4482	4128	2408
7 ^e échelon	2 ans	4775	4427	2593
8 ^e échelon	2 ans	4916	4571	2682
9 ^e échelon	2 ans	5079	4739	2785
10 ^e échelon	2 ans	5431	5098	3007
11 ^e échelon	2 ans	5641	5314	3140
12 ^e échelon	4 ans	6364	6052	3596
13 ^e échelon	-	6629	6324	3761

Salaire PH

Peuvent s'ajouter à la rémunération

- Indemnité multi-sites : 415 €*.
- Indemnité de sujétion gardes et astreintes : 250 €* par nuit, 473 €* s'il s'agit d'une plage additionnelle.
- Indemnité d'activité sectorielle et de liaison (non soumise à l'Ircantec) : 415 €*.
- Prise en charge partielle des titres d'abonnement transport.

Salaire PH

- Activité libérale

Quota limité en actes, pas en cotation

reversement à l'hôpital de part variable (15-30%)

Avantages PH

- **Activité**

- Développé une activité spécifique
- Développé une activité non liée directement aux soins (Réseaux, organisation des soins)

- Participer aux projets pédagogiques



Avantages PH

- Statut professionnel
 - Statut service public
 - Statut d'employé
 - Appartenance à une entreprise
- Retraite



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Carrière universitaire

Différents titres

Non titulaires

CCA, AHU

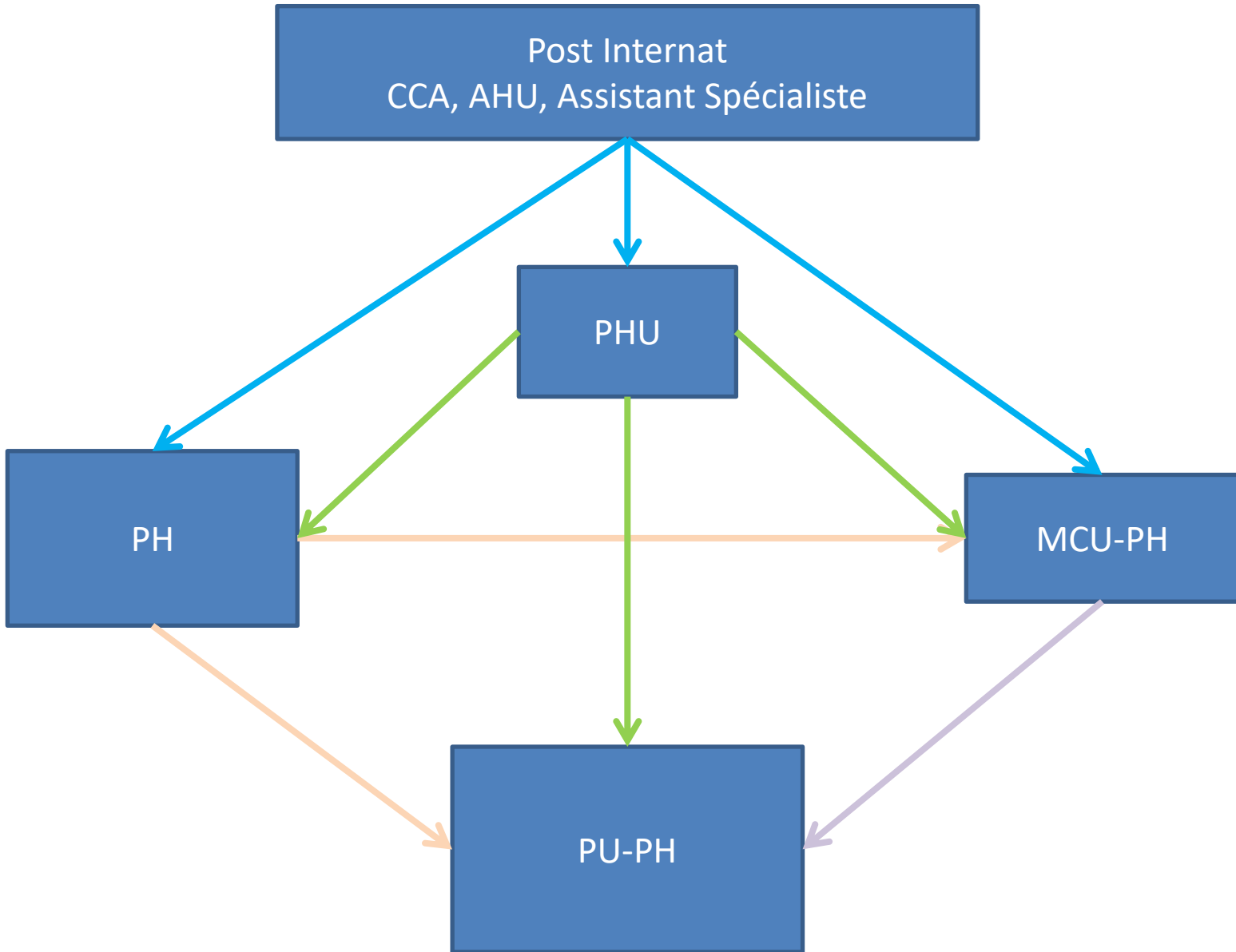
PHU: Praticien Hospitalo-universitaire

Titulaires:

MCU: Maître de conférence Universitaire

PU: Professeur des Universités





Profil Universitaire

Triple mission

- Enseigner
- Chercher
- Soigner



PHU: Praticien Hospitalo-universitaire



- 8 Ans au total (incluant temps CCA)
- PH titulaire « détaché » à mi temps à l'université
- Si pas de nomination universitaire à l'issue: rebasculement dans le corps des PH
- Salaire= PH mi temps hospitalier, Part universitaire, Gardes = universitaires

Organisation

« bi appartenance »

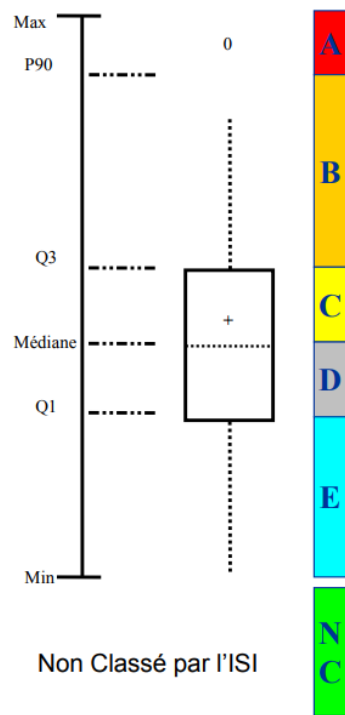
MCU ou PU et PH

Deux employeurs (ministère de la santé et le
ministère de l'enseignement)



Le score SIGAPS

- 2 composantes :
 - La catégorie de la revue (C1)
 - La position dans les auteurs (C2)



8 si A
6 si B
4 si C
3 si D
2 si E
1 si NC

$C2 =$ $\begin{cases} 4 \text{ si Position} = 1 \text{ ou Dernier} \\ 3 \text{ si Position} = 2 \\ 2 \text{ si Position} = 3 \\ 1 \text{ sinon} \end{cases}$

$$\text{Score} = C1 * C2$$

Prérequis MCU-PH

- M2 recherche
- Thèse de sciences ?
- SIGAPS 200



Devenir Universitaire



2.2.1. MCU-PH

Une nomination sur un poste de MCU-PH peut être définitive mais il semble préférable de conseiller au candidat d'envisager cette rubrique comme un passage temporaire pour accéder à une situation de PU-PH. Une nomination dans ce statut peut être utile pour deux raisons : tout d'abord pour compléter son épreuve de titres et travaux afin d'atteindre les conditions fixées par le CNU mais aussi pour avoir une meilleure adéquation entre le calendrier possible et la position du candidat.

La nomination en tant que MCU-PH se fait à l'issue d'un passage devant le CNU et, globalement, selon les mêmes procédures que pour un poste de PU-PH ; la seule différence étant le niveau d'exigence du CNU : il n'y a pas d'obligation de mobilité, le niveau quantitatif de l'épreuve de titres et travaux est moindre et l'HDR n'est pas nécessaire. Pour les MCU, il y a deux types de concours (article 48 du décret n° 84-135 du 24 février 1984) Le concours habituel est le type I pour les anciens CCA, PHU et PH.

Devenir Universitaire

- **Concours de type 1:** Peuvent faire acte de candidature :
 - I. Dans les disciplines cliniques et mixtes : les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les anciens chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux.
 - II. Dans les disciplines biologiques et mixtes : les assistants hospitaliers universitaires et les anciens assistants hospitaliers universitaires.
 - III. Dans l'ensemble des disciplines : les praticiens hospitaliers universitaires et les praticiens hospitaliers.

Les candidats doivent justifier d'au moins un an d'exercice effectif de fonctions en l'une ou l'autre de ces qualités et être titulaires de l'un des diplômes suivants :

- diplôme d'études et de recherches en biologie humaine ;
- doctorat d'Etat en biologie humaine ;
- diplôme national de master ;
- diplôme d'études approfondies ;
- doctorat mentionné à l'article L. 612-7 du code de l'éducation ;
- doctorat de troisième cycle ;
- habilitation à diriger des recherches ;
- doctorat d'Etat ès sciences ;
- doctorat d'Etat ès sciences pharmaceutiques ;
- doctorat d'Etat en odontologie ;
- diplôme de docteur ingénieur ;
- diplôme d'études et de recherches en sciences odontologiques ;

Devenir Universitaire

- **Concours de type 2** : Peuvent faire acte de candidature les candidats qui ne remplissent pas les conditions fixées au concours de type 1 et qui sont titulaires de l'un des diplômes suivants:
 - habilitation à diriger des recherches ;
 - doctorat d'Etat ;
 - doctorat prévu par le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 ;
 - doctorat de troisième cycle ;
 - diplôme de docteur ingénieur.

Prérequis PU-PH

- M2 recherche
- Thèse de sciences
- Mobilité
- HDR
- SIGAPS 400



Devenir Universitaire

- En pratique.....

Commencer tôt

Abnégation

Travail

Opportunisme

Surtout prendre du plaisir!

Grade	Université Université			Université	Hôpital		
	Appellation	Durée ans mois	INM 1 Pt	Brut Mens 55,56	Appellation	annuel	Hôpital mensuel
MCU/PH 2ème Cl.	1 éch	2	451	2088,13	avt 3 ans	26606,32	2217,19
	2 éch	2 10	508	2352,04	ap.3 ans	29627,51	2468,96
	3 éch		561	2597,43	ap.6 ans	32628,59	2719,05
MCU/PH 1ère Cl.	1 éch	2 10	620	2870,60	ap.9 ans	35621,29	2968,44
	2 éch	2 10	670	3102,10	ap.12 ans	38613,88	3217,82
	3 éch	3 6	716	3315,08	ap.15 ans	41606,60	3467,22
	4 éch	2 10	746	3453,98	ap.18 ans	44490,31	3707,53
	5 éch	2 10	780	3611,40			
	6 éch		818	3787,34			
MCU/PH Hors Cl.	1 éch	1	655	3032,65			
	2 éch	1	693	3208,59			
	3 éch	1	731	3384,53			
	4 éch	1	773	3578,99			
	5 éch	5	818	3787,34			
	H éch A1	1	878	4065,14			
	H éch A2	1	913	4227,19			
	H éch A3		960	4444,80			
PU/PH 2ème Cl.	1 éch	1	655	3032,65	avt 3 ans	33515,06	2792,92
	2 éch	1	693	3208,59	ap.3 ans	37909,50	3159,13
	3 éch	1	731	3384,53	ap.6 ans	41205,45	3433,79
	4 éch	1	773	3578,99	ap.9 ans	48895,86	4074,66
	5 éch	5	818	3787,34	ap.12 ans	55487,80	4623,98
	H éch A1	1	878	4065,14			
	H éch A2	1	913	4227,19			
	H éch A3		960	4444,80			
PU/PH 1ère Cl.	1 éch	4 4	818	3787,34			
	2 éch B1	4 4	960	4444,80			
	B2	1	1001	4634,63			
	B3	1	1055	4884,65			
	3 éch C1		1112	5148,56			
	C2	1	1136	5259,68			
	C3	1	1161	5375,43			
PU/PH Cl. Exc.	1 éch D1		1161	5375,43			
	D2	1	1214	5620,82			
	D3	1	1267	5866,21			
	2 éch E1		1267	5866,21			
	E2		1317	6097,71			



Salaire U

Peuvent s'ajouter à ces rémunérations

Pour les CCA, AHU et PHU

- Indemnité de service public exclusif aux CCA, AHU et PHU qui s'engagent à ne pas exercer d'activité libérale telle que prévue à l'article L.6154-1 CSP : 487 €*.
- Indemnité d'activité sectorielle et de liaison : 415 €*.
- Indemnités de gardes et astreintes.



Salaire U

- Activité libérale
- C3 des PU-PH: 69 euros

Quota limité en actes, pas en cotation
reversement à l'hôpital de part variable (15-40%)



Conclusion

Besoins importants en médecine hospitalière

Postes de PH vacants

Peu de candidats universitaires....